



SOCIÉTÉ CALÉDONIENNE D'ORNITHOLOGIE

Partenaire désigné BirdLife International

B.P. 13641 – 98803 Nouméa Cedex

Tél./Fax : 687-23.33.42 – Courriel : sco@sco.asso.nc

RIDET 231.035.001

### Offre de mission

« Volontaire à l'engagement de service civique » \*

Mission « SOS Pétrels » MARS 2014

#### PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ CALÉDONIENNE D'ORNITHOLOGIE

La Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO) est une association loi 1901. Elle œuvre depuis 1965 pour la préservation de l'avifaune calédonienne à travers trois axes principaux définis par ses statuts:

- L'amélioration des connaissances
- la sauvegarde, la protection, la conservation des espèces et des espaces associés
- l'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation des publics à ces enjeux

La SCO est la représentante de BirdLife International en Nouvelle Calédonie. Par ailleurs, elle coopère régulièrement avec des institutions et organismes de recherche locaux et nationaux (Provinces, Gouvernement, services de l'Etat, Institut agronomique néo-calédonien, Muséum national d'histoire naturelle,...), des associations locales ainsi qu'avec des organismes internationaux.

Elle agit concrètement au travers de projets de lutte contre les espèces envahissantes, de la préservation des oiseaux marins, du suivi des populations d'oiseaux, d'études sur les espèces menacées, de l'élaboration de plans d'actions pour la préservation de ZICO ou pour la sauvegarde d'espèces menacées, de la sensibilisation du grand public et de tous les acteurs de la protection de l'environnement,...

L'équipe salariée composée de huit personnes se répartit sur le territoire entre Province Nord et Province Sud.

#### CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE LA MISSION :

Dans le cadre des actions menées en faveur des oiseaux marins, la SCO mène depuis 2008 une opération appelée "SOS Pétrels" consistant à procéder à la récupération et relâcher des oiseaux marins victime d'échouage entre autre dû à la pollution lumineuse. De plus l'association réalise des opérations de suivis de certaines colonies d'oiseaux marins pour mieux connaître leur écologie et analyser les menaces affectant celles-ci.

L'opération « Sos pétrels » repose sur une coordination et animation d'un réseau de bénévoles pour la collecte récupération et relâcher des oiseaux .

La mission recouvre les actions suivantes:

- Permanence téléphonique sur le numéro d'appel de l'opération
- Mobilisation et animation du réseau de bénévole
- Conseils et récupération des oiseaux échoués
- Communication et sensibilisation sur l'opération (diffusion affiche, distribution flyers,...)
- Alimentation d'une base de données sur les échouages
- Animation de stands pour une mobilisation citoyenne
- Accompagnement de mission de terrain de suivi sur les colonies d'oiseaux.

**DURÉE DE LA MISSION :** 6 mois, (démarrage Avril 2014)

**INDEMNISATION MENSUELLE :** 68 454 F/MOIS

**ACCOMPAGNEMENT :**

Organisme d'accueil : Société calédonienne d'ornithologie (SCO)

Lieu : Province Sud, Nouméa

Tuteur : Fabrice Cugny, directeur

## MODALITÉ DE CANDIDATURE

Vous devez vous inscrire et poster votre candidature directement sur le site:

<http://www.service-civique.gouv.fr> (offre de mission en ligne courant semaine 11)

En parallèle vous pouvez envoyer votre lettre de motivation et curriculum vitae par courriel à [directeur@sco.asso.nc](mailto:directeur@sco.asso.nc)

Envoi des candidatures jusqu'au 31 Mars 2014

### \*Volontariat de Service Civique (VSC)

« Le Service Civique constitue une étape importante de votre engagement dans la société »

Dans le cadre de la réforme du service national, le Volontariat Civil à l'Aide Technique (VCAT), mis en place en 2000 (Loi du 14 mars 2000), a été remplacé par le Service Civique (Loi du 10 mars 2010). La nouvelle loi, complétée par le décret n°2010-485 du 10 mai 2010, prévoit deux formes de service civique ouvert à toutes et tous (y compris les Européens et non-Européens en séjour régulier depuis un an) :

- « l'engagement de service civique » ouvert aux jeunes de 16 ans à 25 ans, pour une durée de 6 à 12 mois ;
- « le volontariat de service civique », ouvert sans limite d'âge au-delà de 25 ans, pour une durée de 6 à 24 mois.
- Pour plus de renseignement : <http://www.service-civique.gouv.fr>

